

Communiqué de presse

12/09/2022

Constitution d'un nouveau groupe d'Élus au Conseil départemental de la Manche

Le 7 septembre, la composition d'un nouveau groupe d'élus a été officiellement déposée auprès du Président du Conseil Départemental de la Manche. Le groupe de la Gauche Sociale et Écologiste rassemble les élus qui partagent ces mêmes valeurs afin de porter la voix d'un projet différent à celui de la majorité de droite du Conseil départemental.

S'inscrivant totalement dans le projet et les priorités présentées, sous forme d'urgences à agir, par la candidature de Karine Duval à la Présidence du département en 2021, ce nouveau groupe se voudra à la fois constructif et déterminé à placer la compétence sociale et les enjeux climatiques et énergétiques, au cœur des choix de la collectivité départementale.

Convaincus que le changement de société qui se profile ne pourra intervenir, dans la sérénité, que lorsque les fractures qui séparent les citoyens seront consolidées, les élus de la Gauche Sociale et Écologiste continueront de défendre l'idée de nouvelles pratiques démocratiques. La main tendue à la majorité pour le changement des modes de fonctionnement, désuets, de notre collectivité restera permanente.

La crise du COVID aura été le point de déclenchement de ces grands bouleversements qui remettent totalement en question un modèle de société qui ne peut faire face aux enjeux de ce siècle. La guerre en Ukraine, la crise de l'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt viennent s'ajouter à la crise sanitaire sous-jacente et à la crise climatique bien réelle. Ce mandat départemental sera celui des choix, de choix fondamentaux pour préparer l'avenir. Notre responsabilité est grande. C'est conscient de ces enjeux que le groupe de la Gauche Sociale et Écologiste s'engagera dans les prochaines semaines, les prochains mois et tout au long des 6 années restantes de ce mandat, pour une Manche qui soit plus solidaire, plus résiliente, une Manche qui privilégie la proximité, qui accompagne et rassure les jeunes et leurs familles, qui fasse les justes choix en matière d'infrastructures.

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder
au fichier PDF de chaque intervention.



Vos élus



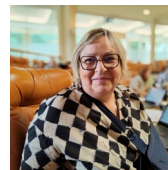
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Action sociale



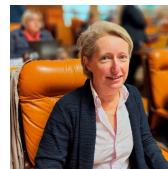
Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



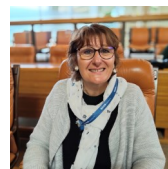
Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Affaires générales



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Ordre du jour

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 Feuille de route stratégique et opérationnelle CNSA/ Département de la Manche/MDPH de la Manche
- 1-02 Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance - Rapport d'exécution de l'année 2021
- 1-03 Protection de l'enfance - Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2022-2026 entre l'association de protection des enfants et des adolescents en milieu innovant et solidaire (PREAMIS) et le Département de la Manche
- 1-04 Protection de l'enfance - Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2022-2026 entre l'association Aide aux adultes et aux jeunes en difficulté (AAJD), l'Agence régionale de santé de Normandie, le Département de la Manche et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Manche, Calvados, Orne
- 1-05 Projet de mandature 2022-2028 - Lutte contre les violences intra-familiales - Renforcer l'apport du Département aux acteurs locaux - Modalités de subvention aux réseaux de prévention et convention-type

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Projet de mandature 2022-2028 - Soutenir financièrement l'enseignement supérieur et l'éducation : renfort et développement des sites d'enseignement supérieur
- 2-02 Conseil départemental des jeunes, bilan de la promotion "Simone Veil" et propositions d'évolution
- 2-03 Politique agricole de la Manche - Convention entre la Région Normandie et le Département relative aux interventions en matière agricole et convention de partage de données dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plateforme partagée "contrôles croisés" (2023-2027)
- 2-04 Projet de mandature 2022-2028 - Evolution de Planète Manche rénovation - Aide pour la rénovation énergétique et architecturale des habitations

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Projet de mandature 2022-2028 - Politique départementale pour une gestion durable des risques naturels littoraux
- 3-02 Projet de mandature 2022-2028 - Stratégie départementale de sensibilisation des Manchois aux risques littoraux
- 3-03 Projet de mandature 2022-2028 - Accélération du Plan vélo
- 3-04 Modification de la politique départementale en matière de boviducs

Ouverture de la séance plénière

23/09/2022

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Une fois n'est pas coutume, je commencerai mon intervention par un petit mot personnel. Tout simplement, pour vous dire que je suis heureuse de vous retrouver ce matin et de retrouver le chemin de notre Conseil départemental. Vous me connaissez, ces longues semaines d'absence m'ont semblé une éternité. Si je n'ai pas, encore aujourd'hui, récupéré à 100% physiquement, ma détermination, mon engagement, les valeurs qui m'animent sont intactes.

L'été que nous venons de vivre est à l'image de ce mandat qui ne sera, décidément, pas de tout repos et qui nécessitera, bien souvent, au-delà de nos divergences politiques, que nous sachions être solidaires en responsabilité pour faire bloc quand l'essentiel est en jeu. C'est dans cet esprit à la fois de clarté et surtout, de loyauté que j'aborde la seconde année de ce mandat de 7 ans. Au cours de cet été, notre département a connu une situation climatique bien particulière. La sécheresse sévit toujours d'ailleurs et pousse à l'inquiétude. Nous n'avons pas été épargnés par les vagues de chaleur et leur corollaire que sont les feux d'espaces naturels. Avec mes collègues du groupe, nous tenions d'ailleurs à saluer l'engagement des Sapeurs-pompiers de la Manche qui ont su faire face à cette situation exceptionnelle dans le Département tout en participant à la solidarité nationale en s'engageant, parfois très vite, sur des renforts feux de forêt dans l'ouest de la France. Saluons aussi ce matin, les personnels des hôpitaux qui connaissent un manque chronique d'effectifs et qui assurent, avec abnégation, la permanence des soins. S'il est souvent difficile de trouver des médecins généralistes dans nos communes, la difficulté à recruter des spécialistes dans les hôpitaux devient de plus en plus inquiétante.

Crise dans le social

D'une manière générale, nous avons vu, que dans cet été particulier, nous avons pu compter sur l'engagement des agents des services publics. Et ce fut le cas également dans notre collectivité. Nous aurons l'occasion, bien sûr, de reparler de la situation pour nos travailleurs du social, et en particulier de ceux qui tentent de protéger les enfants en danger. Pour eux, il n'y a pas de saison, été, automne, hiver, printemps, ce sont malheureusement les mêmes cris d'alarme que nous entendons... Ce qui confirme, ce que nous n'avons cessé de dire... que l'argent seul ne suffit pas, que la création de postes seule ne suffit pas, que l'on ne peut pas se cacher derrière des chiffres budgétaires pour donner quitus à une politique. Derrière ces cris, il y a l'échec d'une politique que les crédits financiers seuls ne peuvent cacher. Il faut parler organisation, accompagnement, nouvelles méthodes, places etc etc. C'est dans ce sens qu'en décembre dernier, nous avons fait bloc derrière votre décision de lancer un audit, rapide, opérationnel... et ce, malgré les doutes, légitimes, des personnels qui sont, permettez-moi l'expression, au bout du rouleau. Vous le savez, monsieur le Président, nous restons largement sur notre faim concernant cet audit... A la fois parce que, jamais, nous n'avons réussi à obtenir d'être associés à hauteur que nous souhaitions, jamais nous avons obtenu les documents que nous demandions... et à la fois parce nous n'avons pas compris le fossé qui s'est creusé entre un diagnostic juste et réaliste, et des préconisations d'actions largement insuffisantes.

Projet de mandature

Lors de la dernière session, en juin, vous présentiez les 50 actions qui devaient former l'amorce de votre projet de mandature. Je remercie d'ailleurs ma collègue Frédérique Boury qui a longuement expliqué, point par point, nos réserves. Dans ce dialogue clair, face à vos choix, à la fois sur le fond et sur la méthodologie d'élaboration de ce projet, nous avons agi avec cohérence vis-à-vis des valeurs qui nous animent et qui, pour certains points, divergent des choix qui peuvent être ceux de la majorité. Mais comme vous le savez aussi, Monsieur le Président, mes cher.e.s collègues, nous avons voulu, de notre côté, toujours favoriser le dialogue, l'échange, le débat et, sans cesse, nous vous avons tendu la main pour tenter de changer les méthodes. Nous continuerons, soyez en certain, de promouvoir plus de modernité dans nos fonctionnements. Surtout, nous continuerons de défendre, à l'heure des choix, les urgences que nous avons évoquées en début de mandat et qui restent le cap de nos prises de positions.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu votre document de communication, reprenant ces 50 projets... Nous n'allons pas débattre à nouveau sur le fond. D'ailleurs, notre position en juin était celle de ne pas participer au vote, nous n'avons pas voté contre, je le rappelle et... en réalité, nous ne demandons qu'à être surpris des déclinaisons de ce projet qui seront étudiées au fil de l'eau au cours des sessions (comme ce sera le cas aujourd'hui). Nous avons trouvé déjà positif que ce document, qui est, sous certains aspects, un peu

répétitif, fasse néanmoins une place à l'éclairage d'experts. Vous le savez, c'est une demande récurrente que nous formulons, dans une démarche de prospective, de pouvoir alimenter nos réflexions de travaux de spécialistes. Nous nous sommes également retrouvés dans certains propos généraux. Reste à juger et débattre de la réalisations concrète de ces intentions, en premier lieu, la priorité renouvelée à l'action sociale. Nous voudrions que ce ne soit pas qu'une simple acceptation de la réalité juridique de nos compétences, mais que ce soit une véritable prise de conscience de notre mission première, au-delà même de ce que la loi prévoit. A l'heure où la situation financière se dégrade du fait de la crise énergétique et de l'inflation galopante, la préparation budgétaire va prendre une nouvelle tournure alors que nous sortons à peine de la crise sanitaire. Pour notre part, nous interrogerons les choix en ayant pour cap nos compétences quand il s'agira, comme toutes les collectivités, de faire des économies.

Enfin, concernant le projet de mandature, nous voulions vous rassurer vis-à-vis d'une question que vous vous posiez dans une de vos interviews de rentrée. Oui, nous proposons, comme dans tous les cantons du Département, une présentation de ce projet. Nous discuterons avec vous des modalités d'organisation de ces rendez-vous, mais, vous le savez aussi, une de nos priorités est de renouer le lien avec les citoyens, d'aller jusqu'à la démocratie implicite. Alors, toutes les initiatives qui iront dans ce sens, seront, pour nous, des avancées.

Conférence des Présidents

En parlant d'avancées, je terminerai sur une note positive. Depuis le début de ce mandat, nous poussons pour de nouvelles méthodes de travail et d'implication des élus, de tous les élus, dans l'élaboration et le suivi des politiques. Si nous sommes encore loin des propositions que nous avons pu faire, vous avez retenu l'une d'entre elle avec la possibilité d'organiser, comme cela se fait dans de nombreuses institutions, une conférence des Présidents. Un format très opérationnel réunissant le Président du Conseil départemental et les Présidents des deux groupes qui structurent le travail collectif de notre Conseil départemental. Cette conférence est d'autant plus importante que la déclinaison de votre projet, au cours des plénières, nécessite que nous puissions commencer à travailler les sujets plus en amont que ce que nous connaissons actuellement. Nous sommes vraiment heureux que vous ayez compris qu'avoir accès à l'ordre du jour est juste une manière de mieux travailler, de mieux enrichir le débat, de mieux faire grandir les projets. C'est une manière simple et efficace de faire mieux vivre la démocratie.

Au-delà de nos convictions, de nos valeurs, qui peuvent être différentes, nous sommes persuadés que nous saurons trouver, tout au long de ce mandat, les voies qui vont nous permettre de travailler, chacun dans nos groupes, avec sérénité, écoute et respect. Montrons combien, la démocratie, structurée autour de valeurs politiques, est une richesse et une force !



Rapport 1.01 > Feuille de route /MDPH de la Manche

23/09/2022

Intervention d'Emmanuelle Bellée

> Le manque AESH dans l'Éducation Nationale



Cher Président, chers Collègues,

Ces deux dernières semaines, avec plusieurs collègues, nous sommes allés au collège Emile Zola et au Lycée Tocqueville de Cherbourg pour soutenir les familles et équipes éducatives dans le désarroi du fait du manque d'AESH, ces personnes salariées par l'Éducation nationale pour accompagner les enfants handicapés dans leur parcours scolaire ; ces appuis indispensables sans lesquels, dans le meilleur des cas, leur scolarisation conduit, d'échec en échec, sur une voie de garage, et dans le pire des cas, les empêchent tout simplement de se rendre à l'école. Des assistants précieux... et rares. Bien trop rares. Pas seulement cette année, ni l'année dernière, ni celle d'avant... Une mission impossible ?

Comme les familles, les équipes éducatives, les associations de parents d'élève, les élus locaux, nous avons secoué la noble institution avec cette injonction : il faut faire quelque chose. Mais on dirait que personne ne peut rien.

À défaut d'être dans les petits papiers de l'État, nous tentons notre chance devant vous, ne serait-ce que pour vous faire connaître une situation inacceptable qui perdure d'année en année.

Inacceptable à double titre, le premier étant le respect de l'État de droit : il est invraisemblable qu'une administration d'état n'applique les lois votées par le parlement que quand cela lui chante. Il est inacceptable de donner jour après jour, année après année, aux citoyens de ce pays, l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire... et de se plaindre ensuite de la défiance de ceux-ci envers leurs institutions. Mais il y a bien autre chose qu'une question de principe.

Ordre du jour

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- | | |
|------|--|
| 4-01 | Archives de la Manche, Maison de l'histoire - Projet scientifique culturel et éducatif 2022-2028 |
| 4-02 | Projet de mandature 2022-2028 - Une offre culturelle et événementielle dynamique au plus près des Manchois |
| 4-03 | Rapport annuel d'activité du délégué pour la gestion et l'exploitation de l'hébergement et de la restauration sur l'île de Tatihou - Exercice 2021 |
| 4-04 | Relations internationales - Convention de partenariat quadripartite entre la Région Normandie, le Département de la Manche, le Gouvernement de Jersey et les États de Guernesey, et en tant que signataires associés, les États d'Aurigny et le Chief Pleas of Sark, pour la période 2022-2025 |

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

- | | |
|------|---|
| 5-01 | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 24 juin 2022 |
| 5-02 | Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes |
| 5-03 | Gestion des ressources humaines : trajectoire des emplois et revalorisation salariale des personnels des filières sociale et médico-sociale |
| 5-04 | Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDTADE) 2022 |
| 5-05 | Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2022 (FDPTP 2022) |
| 5-06 | OPH Manche Habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts PLUS |
| 5-07 | OPH Manche Habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts PLAI |
| 5-08 | Décision modificative n° 2 du budget principal et du budget annexe des sites et musées départementaux |
| 5-09 | Décision modificative n° 2 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement |
| 5-10 | Modification du règlement intérieur du conseil départemental |
| 5-11 | Recours à une prestation d'intérim à titre exceptionnel durant la vacance du poste de directeur de la petite enfance, enfance et famille |

Brèves

Au-delà des postes d'AESH

Une société inclusive n'oriente pas les gens par défaut : elle accompagne chacun dans son projet de vie et s'en donne les moyens :

- Elle octroie une AESH quand la scolarisation en milieu ordinaire est la solution adaptée
- Elle oriente en établissement spécialisé quand cet environnement s'avère adapté.

Le Département, via la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ses équipes pluridisciplinaires attribue des droits aux personnes handicapées et préconise des orientations.

Il participe à l'élaboration du Projet Régional de Santé qui définit une politique et la décline en créations de places sur les 5 départements normands.

Il faut nous battre pour obtenir des moyens et réclamer aussi que le décroisement du secteur médico-social (le fait que des professionnels viennent dans les écoles) devienne une réalité afin que l'école inclusive soit bienveillante pour tous.



Décision modificative 2

Le vote du budget du Conseil départemental se déroule lors de la session de janvier. Tout au long de l'année, le budget va être ajusté pour mieux correspondre à la réalité des dépenses et des recettes telles qu'elles peuvent se révéler au fur et à mesure de l'exécution du budget. Ces ajustements correspondent aux décisions modificatives.

Lors de la plénière du 23 septembre, nous avons étudié la décision modificative numéro 2. Les ajustements de crédits étaient particulièrement élevés, plus de 19 Millions d'Euros. Les dépenses nouvelles, en particulier en matière salariale, ont été largement couvertes par une sous-évaluation des recettes des droits de mutation à titre onéreux lors du budget 2022 (15,7 M€ en plus). Nous avons d'ailleurs dénoncé cette sous-évaluation.

D'une manière générale, la ventilation des lignes budgétaires permet de financer le projet politique et les priorités de la majorité. Ce ne sont pas nos choix. C'est pour cela que nous avons voté contre le rapport 5-08.

Je vais rappeler brièvement ici le parcours de ces fameux « dossiers » de demande d'application du droit aux personnes handicapées : les familles, déjà désemparées, passent des mois – plutôt des années - à consulter qui un psychiatre, qui un ophtalmo et autre orthophoniste ou médecin spécialiste... la liste est longue mais ils ont un point commun : ces gens sont rares et chers. Au bout de deux, trois, quatre ans d'attente en CMP, au bout d'un portefeuille allégé de quelques centaines d'euros de consultations spécialisées, enfin la « difficulté » ou « différence » est avérée. Les familles peuvent faire une demande d'application du droit aux personnes handicapées à la MDA qui, à son tour, mobilise ses agents, ses équipes pluridisciplinaires, jusqu'à activer le dispositif prévu par la loi au travers d'une préconisation. En bout de chaîne, celle-ci est validée en CDAPH, dans laquelle nous siégeons, nous, les conseillers départementaux, ainsi qu'un collège d'associations représentatif des intérêts des usagers et des structures qui les accueillent, y compris l'EN. Et L'ARS qui n'y vient jamais.

La MDPH comme vous le savez tous, a été en grande difficulté ces dernières années. Nos agents se sont retrouvés ensevelis sous des milliers de « dossiers », avec des mois de retard. Et malgré la difficulté, ils sont toujours là. Ils se sont battus, malgré la pression, pour que le boulot soit fait et bien fait, pour que les personnes en situation de handicap aient leur place, à nos côtés.

La MDPH applique le droit, ni plus, ni moins. Les membres qui siègent à la CDAPH pour les enfants se rendent une ou deux fois par mois à la MDA pour vérifier la conformité des préconisations proposées avec la loi, au plus juste des intérêts de l'enfant. S'il y a un écart de jugement entre les uns et les autres, nous votons. J'insiste sur ce point : ce n'est pas la MDA qui prend les décisions, ce ne sont pas non plus les conseillers départementaux. C'est l'ensemble de la commission, des membres dont les intérêts sont assez divergeant pour garantir l'équité de traitement de chacune des situations de ces enfants.

Il est difficile d'estimer le coût de toutes ces procédures, depuis le désarroi familial jusqu'au vote de la CDAPH. Combien d'heures de consultation médicale, de rappel pour des pièces complémentaires, de recherche d'information... des heures et des heures d'investissement.

Des centaines d'euros dépensés en pure perte et l'attente, et l'espoir des familles qui s'évapore après des années de bataille. Car une fois que tout est enfin fini, que la notification de droit à un/e AESH est envoyée, l'Éducation Nationale, botte en touche : pas de budget. On fait avec ce que l'on a. Un bout d'ASEH par-ci, un autre par là... on est désolé, mais c'est comme ça.

Mais la question n'est pas celle du budget, c'est celle des besoins des enfants, des adolescents, des étudiants. Mais cette année encore, l'école inclusive est pulvérisée par l'étendard de l'argent. Que dire ?

À la poubelle, les « dossiers » ; À la poubelle, les consultations médicales pendant des années qui « gonflent le trou » de la sécu ; À la poubelle les heures de travail des agents de la MDA ; À la poubelle, le budget du Conseil Départemental, nos financements, nos engagements auprès des habitants de la Manche pour ces enfants dans une situation si particulière ; À la poubelle la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, renforcée en 2013 par le principe d'inclusion scolaire ; À la poubelle, la détresse des parents ; À la poubelle les enfants en difficulté...

Merci de votre écoute.



Rapport 1.02 > Contrat départemental de protection de l'enfance

23/09/2022

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Aide sociale à l'enfance, faire mieux, aller plus vite...



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Lors de la session plénière du 10 décembre 2021, nous vous avons posé une question simple : est-ce que ce contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022 suffira à répondre aux problématiques soulevées par les agents de nos centres médico-sociaux et les membres des associations gestionnaires ? Nous en doutions...

Mais, même si les propositions n'étaient pas abouties, même si elles n'étaient pas suffisantes, nous avons voté pour cette délibération, en espérant que cette décision était la première d'une longue série de délibérations qui permettraient de répondre aux enjeux et à accomplir de manière satisfaisante nos missions de solidarités, de prévention, de protection des enfants et de l'accompagnement des familles.

L'heure du premier bilan a sonné. Le rapport rend compte à l'État, qui participe financièrement pour moitié, action par action, de leur exécution et des résultats atteints. Ce bilan est

donc objectif et n'est pas un document de communication. Je tiens aussi à remercier Monsieur BERTOLI, directeur de la petite enfance, enfance, famille, pour sa présentation exhaustive et sincère lors de la commission action sociale de la semaine dernière. Il est malheureusement sur le départ et nous tenions aussi à le remercier pour son travail depuis 3 ans au sein du Conseil départemental.

Alors que nous dit ce rapport ? Quels sont les enseignements de cet écrit ?

Déjà, si nous faisons les comptes : sur les plus de 21 fiches actions, 16 d'entre elles n'ont pas été réalisées, 4 d'entre elles ont été mises en œuvre partiellement notamment en achetant un logiciel ou en recrutant des professionnels... Des actions qui étaient fondamentales à mettre en place pour répondre aux grandes difficultés des professionnels, n'ont pas été exécutées. Nous pensons notamment à la mise en place de l'AEMO renforcée, véritable mesure alternative au placement, sur la sécurisation des retours des mineurs au domicile, sur l'évaluation en équipes pluridisciplinaires des informations préoccupantes, sur l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap.

Depuis la dernière session plénière, un nouveau mouvement social a eu lieu en juillet. L'enchaînement de ces manifestations est inédit. Jamais, une telle souffrance n'a été exprimée par les professionnels de notre collectivité. Les alertes se sont concentrées autour des problématiques de l'aide sociale à l'enfance. Les souffrances ont été aussi relayées par les organisations syndicales et la médecine du travail, hier, lors du CHSCT exceptionnel consacré à l'alerte concernant la Direction Petite Enfance, Enfance, Famille et les métiers ayant pour mission l'enfance.

Que nous disent-ils ?

Ils dénoncent, je les cite, un « naufrage de l'enfance au conseil départemental de la Manche ». Les mots sont forts et ont un sens. Aujourd'hui, au sein des territoires de solidarité et des différentes directions de l'action sociale, nous avons des agents en grande souffrance au point de démissionner ou être en arrêt de travail pour cause de burn-out. Le médecin du travail, qui reçoit les agents, évoque ainsi que certains professionnels présentent « un syndrome dépressif réactionnel à l'organisation du travail. » Les agents, restant encore, expriment leur crainte pour leur propre santé mentale.

Le constat est dur : des agents paient de leur santé physique et psychique en raison de la dégradation de leurs conditions de travail. Ces derniers se sentent sous la pression permanente notamment pour trouver des solutions concernant l'accueil d'enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, alors qu'il n'y a plus de places disponibles, ou d'accompagner un enfant et sa famille alors qu'il n'a plus le temps de réfléchir... Le mal-être est également à tous les niveaux, quels que soient leur positionnement dans l'organigramme : assistants familiaux, référents ASE, assistants médico-sociaux, travailleurs médico-sociaux, cadres ASE, cadres de direction, aucune profession n'est épargnée... Les agents tombent malades les uns après les autres. Ils sont durablement atteints. Ce n'est pas une faiblesse de leur part, au contraire, c'est leur investissement, leur conscience professionnelle qui les amène à s'infliger une telle souffrance pour répondre aux obligations de protéger les enfants maltraités. Ces nombreux exemples montrent, une fois de plus, qu'ils ne se sentent plus soutenus, plus compris dans leurs difficultés. Ils peuvent se trouver impuissants face à l'ampleur de leurs missions, compte tenu de leurs moyens financiers et humains.

Nous ne pouvons pas rester insensible à la situation qui met à mal tous les professionnels. C'est toute la chaîne qu'il faut réinterroger... Tous les jours, dans notre département, nous pouvons compter sur ces professionnels investis et formés pour accompagner les enfants et leurs familles. Nous pouvons les remercier ainsi que les membres des associations et les professionnels de santé qui accompagnent et travaillent pour le bien-être des enfants et de leurs familles.

Comme nous l'appelons de nos vœux depuis longtemps, nous souhaitons un véritable plan d'urgence pour les services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile. Les mesures annoncées ne pourront se mettre en œuvre qu'à moyen terme. Nous le voyons bien avec ce bilan d'exécution. Il faut des réponses concrètes dès maintenant. Nous devons aux enfants, à leurs familles et aux professionnels de prendre des décisions courageuses et justes. Nous devons penser l'action sociale en partant des réalités de travail des agents.

Nous pensons que nous pouvons nous inspirer de l'initiative des Députés socialistes et apparentés lorsqu'ils ont demandé et obtenu la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant. Nous proposons qu'un groupe de travail, composé de plusieurs conseillers départementaux répartis entre les groupes de manière proportionnelle, puisse être constitué pour forger une expertise sur ce sujet afin d'améliorer notre travail et aboutir à des actions concrètes et significatives. Nous faisons cette proposition en responsabilité car nous devons trouver des solutions.

Au niveau national, les études et les rapports se multiplient pour alerter sur la nécessité d'agir sur la protection des droits des plus jeunes et les chiffres et les statistiques restent

Brèves

F. Jeanne : remplaçant de luxe ?

La dernière délibération de cette séance plénière visait à autoriser le recours à l'intérim pour remplacer un directeur dans le secteur social. Nous avons exprimé notre total désaccord avec ce mode de recrutement pour un secteur qui nécessite un engagement dans le temps des agents et des cadres. Étude à l'appui, Pierre-François Lejeune a démontré l'erreur que serait le recours à l'intérim dans ce cas. Le groupe a donc voté contre.

Profitant de ce sujet, Pierre-François Lejeune a interpellé le Président sur les « rumeurs » affirmant que l'ancien Directeur Général des Services, limogé au regard des « affaires » douteuses sous d'anciennes mandatures, serait encore employé sur des missions pour le Conseil départemental. Il se dit même que c'est lui qui assurerait le remplacement temporaire du Directeur de l'enfance, qui a démissionné.

La même question avait été posée en commission permanente est la réponse avait été que Fabrice Jeanne avait terminé sa mission au tiers-lieu du Département. Quelle fut notre surprise d'entendre le président confirmer que Fabrice Jeanne était toujours dans les effectifs et qu'il réalisait, depuis plusieurs mois, des missions ponctuelles. Et, en effet, il prendra, temporairement, la mission de Directeur de l'enfance.



Calendrier

Prochaine séance plénière :

Vendredi 9 décembre

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Prochaines commissions permanentes :

Vendredi 21 octobre

Vendredi 18 novembre

Vendredi 15 décembre.

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

flagrants : Il y a un véritable fléau concernant les violences physiques et sexuelles : 1 enfant est tué dans le cercle familial tous les cinq jours en France, au moins 50 000 mineurs sont victimes de maltraitance chaque année, un Français sur dix dit avoir été victime d'inceste pendant son enfance.

Nous devons aussi insister sur les difficultés vécues à l'intégration sociale et économique des enfants les plus défavorisés : 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en France

soit 3 millions d'enfants, 7 mineurs sur 10 sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance sont sans diplômes, 1 sans-domicile-fixe sur 4 est un enfant anciennement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les études récentes montrent aussi que ces phénomènes se sont aggravés avec la crise sanitaire et les périodes de confinement qui en ont découlé : une augmentation significative des maltraitances, l'isolement, une vulnérabilité psychique exacerbée, une

scolarité perturbée, des inégalités en augmentation... Alors, le constat est là. Il est clair. Nous prenons acte de la réalisation grandement partielle du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance qui lie le Département à l'État.

Néanmoins, compte tenu de nos fortes réserves, nous ne pouvons pas voter favorablement.



Rapport 2.01 > Soutenir financièrement l'enseignement supérieur

23/09/2022

Intervention de Stéphanie Coupé

> A l'heure des choix : priorité... nos compétences !



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

A la lecture de ce rapport, il n'y a pas de surprise puisque cela correspond à ce qui a été annoncé dans votre projet de mandature visant à

soutenir l'enseignement supérieur dans La Manche. Alors, bien sûr, il y a, sur notre territoire beaucoup de beaux projets qui mériteraient d'être soutenus et ceux présentés, ici, en font incontestablement partie. Nos interrogations sont liées à la répartition des compétences et aux choix que nous sommes et serons amenés à faire. Nous le rappelons souvent, la loi a voulu spécialiser le Conseil départemental autour de grandes compétences (prioritairement les Solidarités, les collèges, les infrastructures...). D'ailleurs, comme pour la région, nous n'avons, plus, à la différence des communes, ce que nous appelons la clause de compétence générale. Elle permettait de nous saisir de n'importe quel sujet que nous déclarions d'intérêt départemental. C'était l'époque où la com-

plexité du millefeuille administratif était très forte. Et, au final, les financements croisés, les doubles, triples instructions des dossiers rendaient les démarches complexes. Bref. Cette période devrait être plus ou moins révolue... Nous devrions plutôt rechercher de la simplicité, de l'efficacité et un positionnement partenarial dans une répartition claire des missions entre strates administratives. Et pourtant. Nous le voyons sur ce dossier de l'enseignement supérieur comme sur d'autres, il est encore possible de trouver des « astuces juridiques », comme l'attractivité, pour faire perdurer des interventions hors champ de compétences premières. D'ailleurs, lorsque nous lisons votre projet de mandature concernant l'éducation, vous évoquez même des interventions sur l'orientation des élèves... ce qui n'est pas du tout notre rôle.

Dans ce rapport, j'ai compté : le terme « attractivité » est employé 6 fois ! Alors oui, vous insistez sur le fait qu'intervenir dans le champ de l'enseignement supérieur (compétence d'état) c'est, non pas intervenir pour l'éducation des étudiants mais pour l'attractivité du territoire... Ce n'est pas

faux, mais, au nom de l'attractivité, n'est pas une manière de réintroduire la clause de compétence générale du département.

C'est pourquoi nous voulions simplement rappeler qu'à l'heure où chaque collectivité doit faire des choix essayer d'être exemplaires sur nos compétences légales semble être la priorité. Mettons le paquet là où nous sommes les seuls à pouvoir agir. En l'occurrence, c'est avant tout pour les collègues et les jeunes, que nous devrions avoir de l'ambition.

Si nous sommes contre le principe des interventions tous azimuts hors compétences, nous avons bien conscience qu'il faudra encore du temps et que des engagements passés doivent encore être honorés. Et c'est aussi parce que les deux projets présentés ce matin doivent aboutir, puisque ce sont vraiment de beaux projets, que nous ne voterons pas contre cette délibération. Notre groupe s'abstiendra.



Rapport 2.03 > Politique agricole de la Manche - Convention entre la Région Normandie

23/09/2022

Intervention de Gilles Lelong

> Compétences toujours...



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous sommes toujours surpris de constater que malgré la loi NOTRe du 7 août 2015* qui attribue aux Régions la compétence de l'aide aux entreprises dont font partie les exploitations agricoles, notre Département y déroge une fois encore en conventionnant avec la Région pour la période 2023/2027.

Bien évidemment, nous avons une parfaite connaissance de ce que représente en termes d'apport économique, le monde agricole sur

notre territoire, il est d'ailleurs bien représenté par bon nombre d'élus de cette assemblée départementale. Par essence nous ne sommes donc pas opposés aux attributions de subventions aux agriculteurs accordées dans le cadre de leurs investissements. Nous nous interrogeons cependant sur la pertinence de ces financements par le Conseil départemental, d'une part, parce qu'il mobilise de manière importante les agents du CD afin d'assurer le traitement des dossiers - le présent rapport évoque d'ailleurs une instruction chronophage, et d'autre part parce que la charge financière de ces aides incombe uniquement au conseil

départemental, aucun financement régional ne venant en compensation de ces aides.

Les contribuables manchois participent donc deux fois à ces financements, au niveau régional mais aussi au niveau départemental.

En conséquence et sans préjuger du bien-fondé de ces aides, parce que les financements agricoles n'entrent pas dans le cœur de compétence du Conseil départemental et dérogent à l'esprit de la loi NOTRe, nous nous abstenons lors de ce vote.



Intervention de Thierry Letouzé

> L'avenir n'est pas que technologique !



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Avant d'intervenir sur le plan vélo, et d'en dire tout le bien que nous en pensons, je souhaite revenir sur certains propos tenus en début de séance.

Monsieur le Président, vous nous avez fait l'éloge de la technologie comme solution potentielle aux problèmes engendrés par le dérèglement climatique ! Je ne partage pas votre enthousiasme. C'est une hypothèse rassurante bien sûr, et nous sommes nombreux à avoir cédé aux sirènes du « technologisme ». Nous

sommes nombreux également à en être revenus au travers de ce que nous avons pu lire, voir, apprendre, comprendre et je crois savoir que, concernant ce sujet, nous avons des sources d'information voisines.

Le « technologisme » est un pari sur l'avenir qui justifie souvent de continuer à regarder ailleurs, c'est un pari, c'est-à-dire que nous ne maîtrisons pas toutes les données. Il faudra s'en remettre au hasard ! Il se trouve que l'histoire contemporaine nous montre que jamais aucun progrès technique n'a été à l'origine d'une quelconque économie ou plus exactement quand les outils sont moins gourmands, on en multiplie les usages. C'est un pari, c'est risqué et nous n'avons que très peu de moyens de maîtrise.

Je comprends d'autant moins ce point de vue que nous venons de voter deux délibérations évoquant la défense contre la mer ! Un sujet où les solutions techniques ne manquent pas. Il y a un catalogue impressionnant de projets plus ou moins sérieux et malgré cela nous venons de faire le choix d'écouter la nature à travers des études scientifiques, sérieuses, qui nous disent en substance que l'élévation de la mer est inéluctable et qu'elle passera quoi que nous fassions. Alors je vous félicite de faire le choix de l'organisationnel au détriment des solutions techniques. C'est un changement de paradigme qui n'est pas forcément facile à faire et que je préfère au panégyrique technologique.

Je ne partage pas non plus la vision du président du groupe majoritaire concernant l'origine de la crise ! Conjoncturelle avez-vous dit ? Laissant entendre qu'avec un peu de patience tout s'arrangera !

Si la conjoncture n'est pas absente des causes, c'est bien la structure nouvelle du monde qui nous impose, ou nous imposera, des difficultés croissantes qu'il est encore difficile de lister exhaustivement. Je trouve que ce discours est pour le moins décalé, pour ne pas dire dangereux...

Discours décalé quand, à la suite de cet été qui restera comme l'été de la prise de conscience, la sobriété, dont nous vous faisons l'éloge depuis le début de ce mandat, a enfin trouvée un écho dans les politiques publiques de notre pays mais également de nos voisins européens. Je l'ai déjà dit, nous devons nous organiser dans la perspective d'une diminution structurelle des ressources en énergie et en matière. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis ce sont les scientifiques, rassemblés au sein d'un groupe célèbre... Le GIEC

Alors mettons de l'optimisme dans nos actions ! Soyons réalistes et ambitieux !

A propos d'action, le devenir de nos déplacements et un sujet majeur. Le projet et l'organisation d'un plan vélo à l'échelle du Département est un message encourageant : pouvoir proposer un nouveau tourisme, rendre à la nature des espaces aujourd'hui stériles que sont les routes, coordonner les projets communaux et inter-communaux pour assurer des déplacements plus longs, plus faciles et en sécurité. Et même si j'ai été aimablement éconduit en première instance, du comité de pilotage du projet, je souhaite bon courage aux membres et réussite au plan vélo.

Notre groupe votera cette proposition.



Brèves

On reparle de la loi NOTRe

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été publiée au Journal Officiel le 8 août 2015. Elle conforte le rôle des Départements en matière de solidarités humaines et territoriales. Elle prévoit le transfert des compétences transports interurbain et scolaire, et la fin de l'essentiel de leurs possibilités d'intervention en matière de développement économique.

Les Départements conservent la gestion des routes départementales et des collèges, le transport des élèves handicapés, les infrastructures numériques, la jeunesse, l'environnement, la culture, le sport, le tourisme et l'éducation populaire peuvent être exercées par les Départements et d'autres collectivités.



Le sujet des compétences est régulièrement abordé par notre groupe : la loi a voulu spécialisé les collectivités pour plus d'efficacité et de lisibilité. Ici, dans la Manche, la majorité s'est régulièrement positionnée pour garder un vaste secteur d'intervention en contradiction avec l'esprit de cette loi. Par exemple, l'intervention du Conseil départemental dans l'économie au moment du COVID a été jugée illégale.

À l'heure où les finances nécessiteront des choix, nous sommes intervenus à 2 reprises, au cours de la session, pour souligner que le Département intervenait encore dans des domaines à limite de ses compétences premières.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tel : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebook.com/gse.cd50

La lettre

Lettre d'information des élus du groupe de la Gauche Sociale et Écologiste du Conseil départemental de la Manche.

N° 1 > Septembre 2022

Directrice de publication : Karine Duval